

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

OBJET :

Délibération n° 22/2023

**Objet : Autorisation de
signer une convention de
mise a disposition d'un
agent titulaire au bénéfice
du Musée de la fromagerie**

NOTA : Le Maire certifie
que la convocation du conseil avait
été faite le 23/06/2023
que le nombre de conseillers en
exercice est de **14**
Exécution des articles L 2121-10,
L2121-17, L2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales

COMMUNE DE TREPOT
25620

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 025-212505697-20230703-22_2023-DE

Berger
Levrault

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux-mil-vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présents : BARTOLOZZI Sophie, CAPRANI Bénédicte, DOLE Jean-Claude, HANRIOT-COLIN Sabrina, JULLIARD Mathieu, MILLET Stéphanie, MOUGIN Gérard, PERROT Denis, PERROT Nathalie, PROST Pierre, TAILLARD Didier, VUITTON Céline, HENRIOT-COLIN Stéphane

Absents : LATHELIER Marine ayant donné pouvoir à Mme Nathalie PERROT.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mme Bénédicte CAPRANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide d'autoriser la maire à signer une convention de mise a disposition d'un agent titulaire de la Commune au profit du Musée de la Fromagerie de Trepot.

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard MOUGIN**

